

Délibération n°CA-2019-119

Ordre du jour :

1. Informations du président
 2. Approbation du PV de CA du 13 juin 2019
 3. Points à caractères stratégiques :
 - 3.1. Approbation du Plan de redressement
 - 3.2. Débat d'orientation budgétaire : approbation de la lettre de cadrage budgétaire
 - 3.3. Approbation de la dissolution de la ComUE (CT du 1^{er} juillet 2019)
 - 3.4. Approbation de l'évolution du périmètre des composantes : cible et jalons
 - 3.5. Approbation de la charte d'égalité Femmes/Hommes
 4. Points issus du Comité Technique du 20 juin et 1^{er} juillet 2019 :
 - 4.1. Approbation des règles de rémunération des enseignants associés à mi-temps
 - 4.2. Approbation des règles d'évaluation et de rémunération des contractuels d'enseignement
 - 4.3. Approbation de la mise en place du régime indemnitaire harmonisé pour les personnels BIATSS titulaires et son articulation avec les processus de gestion des ressources humaines
 - 4.4. Approbation de la mise en place d'un dispositif d'intéressement transitoire à destination des personnels BIATSS titulaires et contractuels permanents
 - 4.5. Approbation de la modification des règles du temps de travail des personnels BIATSS pour la rentrée 2019
 - 4.6. Approbation de la mise en œuvre des contrats de réussite pédagogique
 - 4.7. Approbation de la modification des statuts du SCAS
 - 4.8. Approbation de la modification des statuts du département SEFA
 5. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université :
 - 5.1. Autorisation de dépôt d'une plainte devant le conseil départemental de l'ordre des médecins
 - 5.2. Approbation de l'augmentation du stipend versé aux étudiants programme ISEP année 2020/2021
 - 5.3. Approbation des tarifs des locaux du site Moulins
 - 5.4. Approbation du prix de l'engagement étudiant 2020**
 - 5.5. Approbation d'autorisation d'achat de cartes cadeaux dans le cadre du concours de « vrai-faux médiatique » du département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) de l'IUT A
 - 5.6. Approbation des demandes de remises gracieuses (reporté)

5.7. Approbation des conventions :

 - 5.7.1. entre l'université de Lille - Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) et le CNRS
 - 5.7.2. de mécénat entre l'université de Lille et AXA Assurances IARD Mutuelle (informatique au féminin)

5.8. Points issus de la commission formation du 4 juillet 2019 :

 - 5.8.1. Approbation des tarifs de formation initiale – continue et CLIL
 - 5.8.2. Approbation du calendrier du CLES 2019-2020
 - 5.8.3. Approbation des modifications des modalités d'exonération des droits d'inscription

5.9. Points issus de la commission recherche du 4 juillet 2019 :

 - 5.9.1. Subventions Région
 6. Questions diverses
Nomination du Directeur du Réseau Franco-néerlandais de l'enseignement supérieur et de la recherche
-

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

Etaients présents :

Collège A : COPIN Marie-Christine, NIEWIADOMSKI Christophe, TISON Sophie, POTTEAU Aymeric, BENOIT Martine, FARVAQUE Etienne, MELNYK Patricia, FONCEL Jérôme.

Collège B : LANGFORD Chad, FRETTEL Anne, TOULEMONDE Gilles, MEISS Marjorie, BENCHIBOUN Moulay-Driss.

Collège BIATSS : LENS Anthony, RUCKEBUSCH Benoit, DEGRENIER Karine, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : MAUCHAUSSEE Marion, PETIT Léo.

Personnalités extérieures : BOIRON Frédéric, LEBAS Nicolas, SAMYN-PETIT Bénédicte.

Etaient excusés (et procuration) :

Collège A :

FONCEL Jérôme

procuration à BENCHIBOUN Moulay-Driss (à partir de 18h15)

Collège B :

VIZIOLI Jacopo

procuration à TOULEMONDE Gilles

GOUNON Stéphane

procuration à TOULEMONDE Gilles

EL KHATTABI Jamal

procuration à RUCKEBUSCH Benoit

Collège BIATSS :

MULLIER Virginie

procuration à LENS Anthony

SANTRE Fabien

procuration à RUCKEBUSCH Benoit

Collège étudiants :

MORTYR Marie

procuration à MAUCHAUSSEE Marion

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric

procuration à COPIN Marie-Christine (à partir de 17h15)

DELVALLET Corinne

procuration à FARVAQUE Etienne

LEBAS Nicolas

procuration à FARVAQUE Etienne (à partir de 16h)

LEYS Annie

procuration à FRETTEL Anne

PRETE Cosimo

procuration à POTTEAU Aymeric

SCOL Nathalie

procuration à CAMART Jean-Christophe

OULD ALI Samir

procuration à CAMART Jean-Christophe

Etaient présents (à titre indicatif, invités ou membre de droit) :

Madame le Recteur : CABUIL Valérie

Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis

Agent comptable : LIARD Delphine

Directrice des Affaires Financières : BLANQUART Sophie

Equipe présidentielle - Bureau :

Premier Vice-président : POSTEL Nicolas

Vice-présidente ressources : DAL Georgette

Vice-président relations internationales : SEYS François-Olivier

Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne

Vice-président recherche : MONTAGNE Lionel

Vice-président Stratégie et prospective : BORDET Régis

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Conseiller : GOSSET Didier

Vice-présidente culture : CHAMBOLLE Delphine

Vice-président partenariats socio-économiques : CORNILLON Ghislain

Vice-président relations territoriales : OUSSOUS Nour-Eddine

Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : ROUSSEAU Sandrine

Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :

Institut Universitaire de Technologie C : BOUALI Fatma

UFR Mathématiques, Informatique, Management et Economie : CHOJNICKI Xavier

Faculté FFBC/IMMD : DEREPPER Sébastien

UFR de Géographie : LECLERC Eric

Faculté des Sciences et Technologies : VUYLSTEKER Christophe

Directeur général des services : ROBERT Pierre-Marie

Directrice générale des services adjointe : SAVINA Marie-Dominique

Directeur des affaires juridiques et institutionnelles : *FURON Xavier*
Chef du Service Affaires Institutionnelles : *ZALIK François*
Chargée des affaires institutionnelles : *D'HU Marie-Sylvia*
Secrétaire de séance : *JAFFEUX Anaïs*

(...)

5. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

(...)

5.4 Approbation du prix de l'engagement étudiant 2020

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve à l'unanimité, lors de sa séance du 11 juillet 2019, le règlement du prix de l'engagement étudiant 2020 annexé à la présente délibération.

 Le Président de l'Université
Jean-Christophe CAMART

Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Prix de l'engagement 2020

RÈGLEMENT

Article 1 :

L'université de Lille va décerner en mars 2020 le prix de l'engagement étudiant. A cette occasion, l'université de Lille souhaite mettre à l'honneur l'engagement de ses associations étudiantes menant des actions ayant un impact sur les territoires sur lesquels s'inscrivent les campus de l'Université de Lille.

Le prix de l'engagement est destiné à récompenser les projets ayant une dimension solidaire, artistique (musique, théâtre, etc.), etc., et dont la finalité est d'apporter des solutions durables à des problématiques sociales, sociétales ou environnementales.

Article 2 :

Trois prix, d'un montant de 1000€ chacun, sont décernés :

- Prix de l'audace.
- Prix de l'originalité.
- Prix de la solidarité.

Les récompenses sont officiellement remises à l'occasion de l'événement Mixcité, le 26 mars 2020.

Elles sont versées à l'association étudiante labellisée par l'université – et dont l'objet social est en lien avec l'Université de Lille, sous réserve de désigner une personne éligible comme porteur du projet.

Article 3 :

L'organisation et le suivi de ce prix sont assurés par le comité organisationnel de l'événement constitué de membres de l'université de Lille (enseignants-chercheurs et personnels administratifs).

Article 4 :

Les dossiers de candidature sont enregistrés et validés par le comité organisationnel de l'événement. Le dépôt d'un dossier de candidature vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Une pré-sélection des dossiers (novembre 2019) est réalisée en amont de l'évaluation finale, afin de permettre un accompagnement des projets pré-sélectionnés. Les dossiers de candidature finalisés doivent être adressés à l'adresse mail : prix-engagement-etudiant@univ-lille.fr, pour le 6 mars minuit dernier délai.

Les dossiers non retenus ne sont pas restitués.

Article 5 :

La sélection finale des projets s'opère conformément à l'objectif du concours sur la base des critères suivants :

- Le fait que le projet soit réellement initié et mis en œuvre par une association étudiante.
- L'originalité du projet.
- Les retombées du projet sur le(s) territoire(s) sur le(s)quel(s) est implanté l'université.
- Le partenariat avec les différents acteurs qui composent le territoire (collectivités territoriales, centres sociaux, associations, écoles, collèges, lycées, habitants, etc.).
- La promotion de l'image de l'Université de Lille.
- La capacité de management de projet.
- La capacité à mobiliser et à travailler avec les acteurs de la communauté universitaire.

Article 6 :

Le prix de l'engagement est attribué par un jury, désigné par le comité organisationnel de l'événement.

Article 7 :

Le jury est composé majoritairement de personnalités extérieures (professionnels du monde des arts et de la culture, des acteurs du monde socio-économique et de l'économie sociale et solidaire, des collectivités territoriales, etc.) et de membres de l'Université de Lille.

Article 8 :

Le jury se réunit en séance unique pour désigner l'association étudiante lauréate. Les membres du jury peuvent se faire représenter.

Article 9 :

La présidente ou le président du jury mène les débats et fait procéder à des votes à bulletin secret jusqu'à ce que se dégage une majorité absolue. En cas d'égalité, sa voix est prépondérante.

Les délibérations sont confidentielles.

Les décisions du jury sont sans appel.

APPEL A PROJETS – PRIX DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT 2020

L'université de Lille lance la deuxième édition de son appel à projets à destination de ses associations étudiantes. Le thème est celui de « l'engagement citoyen tourné vers la cité et le territoire ». En effet, le constat a été fait depuis longtemps déjà que beaucoup d'étudiantes et d'étudiants, que ce soit dans le cadre de leurs études ou parallèlement à elles, s'impliquent dans des associations de solidarité ou d'accueil des étudiants étrangers interviennent dans les quartiers populaires, innovent socialement... Autant d'engagements qui participent à l'inclusion sociale des populations, favorisent la mixité sociale des quartiers et l'esprit d'entreprendre !

À travers ce prix, l'université de Lille souhaite donc valoriser l'engagement de ses associations étudiantes dans des actions ayant un impact sur les territoires sur lesquels s'inscrivent les campus de l'Université de Lille. Seront récompensés les projets ayant une dimension solidaire (projet/action servant une cause), artistique (musique, théâtre, roman, photographie, film, etc.), etc., et dont la finalité sera d'apporter des solutions durables à des problématiques sociales, sociétales ou environnementales.

— Qui peut participer ?

Les associations étudiantes de l'Université de Lille disposant de l'agrément.

— Comment participer ?

Une pré-sélection des dossiers (novembre 2019) sera réalisée en amont de l'évaluation finale, afin de permettre un accompagnement des projets pré-sélectionnés. Les dossiers de candidature finalisés devront être adressés à l'adresse mail : prix-engagement-etudiant@univ-lille.fr, pour le 6 mars minuit dernier délai.

— Qui sélectionne les projets ?

Les jurys seront composés d'étudiantes et d'étudiants, d'acteurs du monde socio-économique et de l'économie sociale et solidaire, de professionnels du monde des arts et de la culture et de représentants de l'Université de Lille.

— Quels sont les critères de sélection ?

Outre la qualité du projet, plusieurs critères seront pris en compte :

- Le fait que le projet soit réellement initié et mis en œuvre par une association étudiante.
- L'originalité du projet.
- Les retombées du projet sur le(s) territoire(s) sur le(s)quel(s) est implanté l'université.
- Le partenariat avec les différents acteurs qui composent le territoire (collectivités territoriales, centres sociaux, associations, écoles, collèges, lycées, habitants, etc.).
- La promotion de l'image de l'Université de Lille.
- La capacité de management de projet.
- La capacité à mobiliser et à travailler avec les acteurs de la communauté universitaire.

— **Quel est le calendrier ?**

- Lancement de l'appel à projets : 27 septembre 2019.
- Date limite de dépôt de la note d'intention : 8 novembre 2019.
- Pré-sélection : novembre 2019.
- Accompagnement des projets pré-sélectionnés jusque fin février 2019.
- Date limite de dépôt du dossier final de candidature : 6 mars 2020.
- Audition jury : courant mars 2020.
- Remise des prix : lors de la journée Mix'Cit .

— **Que peut-on gagner ?**

Les projets laur ats (au nombre de 3) se verront remettre un ch que d'une valeur de mille euros, et pourront  tre valoris s   travers l'organisation d'expositions itin rantes par exemple, ou de toute autre action visant   les promouvoir.